



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 19 h 30, le 03 mars 2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** **Marcel Soucy, maire**

Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1  
Renald Roy, conseiller au siège no. 2  
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3  
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4  
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5  
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :** Yves Roy, directeur général et greffier  
Danny Lavoie, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence du maire, Marcel Soucy, la séance est ouverte à 19 h 31.

**RÉS.01.03.25**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y apportant les modifications suivantes :

**Ajouter**

- Point 4 :** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2025.
- Point 15 a) :** Approbation du Budget 2025 de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée – Quote-part de la Ville de Cap-Chat – 61 519. \$ - Budget rég.
- Point 15 b) :** Camp de jour Sport'Art – Contribution financière pour l'embauche de deux étudiants à l'été 2025 / 12 650. \$ – Budget rég.

**Retirer**

- Point 7 :** Dérogation mineure – M. Dan Gaumond – Lot 6 248 024

**RÉS.02.03.25**

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu que monsieur **RÉGIS SOUCY**, conseiller au siège no. 4, soit et est nommé **maire suppléant** de la municipalité, et ce, **pour la période du 03 mars au 02 juillet 2025**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.03.03.25**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 03, 12 ET 24 FÉVRIER 2025**

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 03 février 2025 ainsi que les PROCÈS-VERBAUX des séances extraordinaires des 12 et 24 février 2025** soient et sont approuvés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**RÉS.04.03.25**

**APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 28 FÉVRIER 2025**

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu unanimement que le Conseil **APPROUVE** :

- Les comptes payés au 28 février 2025, chèques #35974 à #35983 inclus, et les déboursés #191 à #193, #195 à #220, #239 à #241 inclus, pour un montant de 165 421.45 \$;
- Les comptes à payer au 28 février 2025, chèques #35984 à #36028 inclus, et les déboursés #194, #221 à #238 inclus, pour un montant de 78 318.86 \$;
- Total des comptes au 28 février 2025 : 243 740.31 \$

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Madame Danny Lavoie, trésorière, **DÉPOSE** séance tenante l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 décembre 2024.

**RÉS.05.03.25**

**DÉROGATION MINEURE – M. JEAN-D'ARC MICHAUD – LOT 6 247 983**

À la suite du rapport daté du 11 février 2025 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

**VU** l'avis publié le 11 février 2025 sur le site Internet de la municipalité et sur le babillard à l'entrée de l'Hôtel de Ville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTE la demande de dérogation mineure pour l'immeuble visé, situé au 58 rue des Érables à Cap-Chat, cadastre numéro 6 247 983 (zone Eaf.8), dans le but :**

- **De permettre la construction d'un garage résidentiel en cour avant;**
- **D'autoriser que le garage projeté ait une hauteur de 5,79 mètres au lieu de 4,5 mètres tel que prévu dans la réglementation d'urbanisme.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.06.03.25**

**AUTORISER DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION DE LA CANTINE DE LA HALTE ROUTIÈRE DE CAP-CHAT (SECTEUR EST)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Cap-Chat souhaite procéder par **demande d'appel d'offres pour la fourniture des services de RESTAURATION pour la CANTINE DE LA HALTE ROUTIÈRE DE CAP-CHAT (Secteur Est)**, pour les **saisons estivales 2025, 2026 et 2027**;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE à une demande d'appel d'offres public pour la location de la cantine de la halte routière de Cap-Chat (secteur Est)**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.07.03.25**

**MANDAT PROCUREUR POUR COLLECTION D'ARRÉRAGES DE TAXES FONCIÈRES / Me JEAN-FRANÇOIS ROY**

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE Me Jean-François Roy**, avocat à Sainte-Anne-des-Monts, pour effectuer la perception des arrérages de taxes foncières des années 2023, 2024 et 2025.

**ADOPTÉE**

**RÉS.08.03.25**

**CONFIRMATION DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – TRAVAUX RELATIFS À LA REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) – MNP SENCRL SRL/LLP – FACTURE NO. 12133570 DATÉE DU 03 FÉVRIER 2025**

**ATTENDU QU'**au terme du Programme PRABAM, la municipalité devait produire un audit de ses dépenses ;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, les services de la firme comptable MNP ont été retenus pour un montant de 3 000. \$ + 150. \$ de frais administratifs + taxes ;

**VU** la facture numéro 12133570 adressée à la Ville par MNP le 03 février 2025, au montant de 3 000. \$ + 150. \$ de frais administratifs + taxes ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu :

- De **CONFIRMER le mandat professionnel confié à la firme MNP** pour les travaux relatifs à la reddition de comptes du Programme PRABAM et la production du rapport d'audit ;
- **D'AUTORISER le paiement à la firme MNP** de la facture numéro 12133570, datée du 3 février 2025, au montant de **3 000. \$ + 150. \$ de frais administratifs + taxes** ;
- **D'AFFECTER la dépense au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)** ;

**ADOPTÉE**

**RÉS.09.03.25**

**ACHAT EN COMMUN 2025 – CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE OU  
MAGNÉSIUM LIQUIDE / LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC. –  
BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QUE** les Municipalités régionales de comté d'Avignon, de La Haute-Gaspésie et de Bonaventure se sont jointes afin d'obtenir auprès de fournisseurs le meilleur prix pour l'achat en commun de chlorure de calcium liquide ou de magnésium liquide;

**ATTENDU QUE** la Ville a manifesté son intérêt à participer à l'achat en commun pour un volume de 16,72 mètres cubes;

**ATTENDU QU'**au terme de l'exercice, l'entreprise « Les Aménagements Lamontagne Inc. » a proposé le prix le plus bas, soit 520. \$ du mètre cube ou 0,520 \$ / litre plus les taxes;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **CONFIRME l'achat de 16,72 m<sup>3</sup> de chlorure de calcium liquide auprès de Les Aménagements Lamontagne Inc, au coût de 520. \$ / m<sup>3</sup> ou 0,520 \$ / litre + taxes, transport et épandage inclus;** cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.10.03.25**

**CAMP DE JOUR – INTÉGRATION DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS – ENJEUX**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

**CONSIDÉRANT** que l'organisation des camps de jour n'est pas une obligation municipale, mais que malgré cela la majorité des municipalités offrent ce service à leurs familles;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités dispensant des services de camps de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants à besoins particuliers;

**CONSIDÉRANT** également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

**CONSIDÉRANT** l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants qui fréquentent les camps de jour et maintenir un service à un coût raisonnable pour les familles;

**CONSIDÉRANT** que, depuis 2021, la MRC des Maskoutains et plusieurs partenaires ont formé un comité de travail pour sensibiliser les élus, les partenaires, les intervenants et les parents sur les réalités d'un camp de jour et les difficultés d'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jour;

**CONSIDÉRANT** que ledit comité est à la recherche de solutions en concertation avec les différentes instances du milieu : Centre de services scolaire, santé publique, organismes d'aide aux parents et aux enfants à besoins particuliers, élus et partenaires afin que les jeunes et accompagnateurs vivent des réussites en camp de jour;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 259-08-2022 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot : Camps de jour - Problématique de desserte pour les enfants à besoins particuliers - Demande de collaboration et de participation financière en aide aux municipalités du mois d'août 2022;

**CONSIDÉRANT** la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales;

**CONSIDÉRANT** la résolution de la Municipalité de Saint-Robert du 2 décembre 2024 acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec, sur ce même enjeu;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission permanente de la famille;

**CONSIDÉRANT** la résolution de la Municipalité de Saint-Robert du 2 décembre 2024 acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec, sur ce même enjeu;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission permanente de la famille;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu :

**DE DEMANDER** la bonification de l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) - Volet accompagnement;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour afin d'assurer le service et maintenir un coût raisonnable pour les familles;

**DE DEMANDER** aux ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales, de la Famille, du Sport, du Loisir et du Plein air, de mettre sur pied un comité avec les partenaires suivants : l'Association des camps de jour du Québec (ACQ), l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH), l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et autres afin d'assurer une intégration réussie dans les camps de jour du Québec;

**DE TRANSMETTRE** la résolution aux ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales, de la Famille, du Sport, du Loisir et du Plein air, à l'Association des camps de jour du Québec (ACQ), l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH), l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

**ADOPTÉE**

**RÉS.11.03.25**

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE CAP-CHAT ET L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (ENPQ) ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> juillet 2021 entrerait en vigueur une entente de gestion de formation que la Ville et l'ENPQ avaient conclu le 22 juin 2021;

**ATTENDU QUE** cette même entente peut être renouvelée à son terme pour une période additionnelle d'un (1) an (article 7, alinéa 7.1);

**ATTENDU QUE** pour reconduire l'entente, la Ville doit informer l'ENPQ de son désir de la renouveler;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement :

- **QUE** la Ville **SIGNIFIE** à l'**ENPO** son désir de **reconduire l'entente pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026**;
- **QUE** **monsieur Éric Savard**, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cap-Chat et gestionnaire de formation principal, **soit et est autorisé à signer**, pour et au nom de la Ville de Cap-Chat, la **demande de renouvellement** de « *l'Entente de gestionnaire de formation* ».

**ADOPTÉE**

**RÉS.12.03.25**

**SERVICE INCENDIE – AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT DE COSTUMES – ARÉO-FEU – 9 027. \$ + TX + TRANSPORT – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le Conseil **AUTORISE** le paiement de la facture numéro **F0060724** datée du **28 janvier 2025**, du fournisseur **Aréo-Feu**, au montant de **9 027. \$ plus les taxes et le transport**, concernant l'achat de trois manteaux et pantalons pour les pompiers du Service incendie de la municipalité; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.13.03.25**

**APPROBATION DU BUDGET 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION FLEUVE ET VALLÉE – QUOTE-PART DE LA VILLE DE CAP-CHAT – 61 519. \$ - BUDGET RÉG.**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du Budget 2025 de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée préparé par les représentants de la Société d'Habitation du Québec et daté du 02 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les normes de la SHQ, la Ville doit non seulement adopter le budget déposé mais doit également s'engager à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés dont l'ensemble des sommes sont octroyées à même le Plan québécois des infrastructures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** le **Budget 2025 de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée** et s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués pour un montant de l'ordre de **61 519. \$** ; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.14.03.25**

**CAMP DE JOUR SPORT'ART – CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS À L'ÉTÉ 2025 / 12 650. \$ - BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QUE** l'organisme Camp Sport'Art de Cap-Chat offre, depuis plusieurs années, aux familles un service de camp de jour durant la période estivale;

**ATTENDU QUE** pour assurer la bonne marche du camp de jour, l'organisme compte sur le Programme fédéral d'emploi d'été étudiant;

**ATTENDU QUE** la municipalité, à chaque année, supporte l'organisme au moyen d'une contribution financière équivalente aux coûts liés à l'embauche d'étudiants;

**ATTENDU QUE** pour la saison 2025, l'organisme sollicite auprès de la municipalité une contribution financière de 12 650. \$;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu :

- **D'OCTROYER à l'organisme Camp Sport'Art de Cap-Chat, pour le camp de jour 2025, une contribution financière de 12 650. \$;**
- **D'AFFECTER la dépense au budget régulier.**

## **ADOPTÉE**

## **MOT DU MAIRE**

Le maire, monsieur Marcel Soucy, aborde les sujets suivants :

- **Stationnement aux abords des routes :**  
Rappel concernant l'interdiction de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur tout chemin public du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mai inclusivement, sous peine d'infraction, et ce, en référence au Règlement municipal 289-2019.
- **Bacs de matières résiduelles, recyclage et compostage :**  
Dans le but de faciliter les travaux de déneigement, une attention particulière devra être portée à l'emplacement de vos bacs en bordure de la rue, et non dans la rue, ainsi que de veiller à le retirer le plus tôt après la cueillette.
- **Déchets jetés en bordure des routes :**  
Recrudescence des déchets lancés aux abords des routes ou des chemins. S'il vous plaît, veuillez ne pas procéder de la sorte afin de conserver notre ville dans un environnement propre et accueillant.
- **Projet de logements abordables sur notre territoire :**  
Deux projets sont présentement en cours pour la construction de logements abordables. À cet effet, des lettres d'appui pour lesdits projets circulent actuellement parmi les organismes d'affaires de la municipalité ainsi que les citoyens intéressés; vous pouvez également retrouver des exemplaires de cette lettre d'appui à la réception de l'Hôtel de Ville, sur le site Web et la plateforme Facebook de la Ville de Cap-Chat.
- **Finale régionale, Secondaire en spectacle 2025 :**  
Les 4 et 5 avril prochain, l'école de l'Escabelle de Cap-Chat sera l'hôte de la « Finale régionale de Secondaire en spectacle ». Des billets seront en vente à compter de la mi-mars pour cet événement. Sincères remerciements à tous les bénévoles, organisateurs, élèves et donateurs qui participent et permettent la tenue de ce spectacle. Bonne chance à tous les participants!

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une dizaine de personnes assistent à l'assemblée. Des questions sont adressées aux membres du Conseil.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 10 et il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** que l'assemblée soit et est levée.

---

**MARCEL SOUCY**  
**MAIRE**

---

**YVES ROY**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**